ANNEXE N°4 DU R.P.A.O
Éléments d'appréciation des sous-critères de la valeur technique

Sous-critères du mémoire technique	Note maximale sur 40
T1 Organisation des interventions et méthodes d'exécution	10 points
T2 Moyens humains, encadrement et continuité du service	10 points
T3 Moyens matériels, disponibilité et maintenance	8 points
T4 Contrôle qualité, traçabilité et comptes rendus	8 points
T5 Performance environnementale des prestations	4 points
TOTAL VALEUR TECHNIQUE	**40 points**

I. Éléments d'appréciation des sous-critères du mémoire

T1 Organisation des interventions et méthodes d'exécution. Pertinence des circuits, de la sectorisation et des plannings au regard des périmètres, fréquences et horaires du CCTP. Cohérence des modes opératoires et des rendements annoncés, traitement des points sensibles, adaptation aux supports, balisage et sécurité des usagers. Organisation de la réception des demandes de la Ville et de leur exécution dans les délais prescrits.

T2 Moyens humains, encadrement et continuité du service. Adéquation des effectifs, volumes horaires et qualifications des agents affectés au lot avec l'organisation proposée. Identification du responsable d'exploitation, répartition des missions et encadrement des équipes. Remplacement des absences, mobilisation des renforts et maintien du service pendant les périodes prévues au CCTP. La cohérence des moyens avec le besoin est appréciée, sans valorisation automatique du seul nombre d'agents.

T3 Moyens matériels, disponibilité et maintenance. Adéquation des caractéristiques, capacités et quantités de matériels aux prestations du lot. Disponibilité au démarrage et pendant l'exécution, entretien préventif, délai de remise en service et solution de remplacement en cas de panne. Les matériels détenus, loués ou à acquérir sont décrits avec les justificatifs de leur disponibilité. L'achat de matériel neuf ou la propriété du parc ne donnent pas, à eux seuls, de points supplémentaires.

T4 Contrôle qualité, traçabilité et comptes rendus. Organisation de l'autocontrôle et de la correction des prestations insuffisantes. Fiabilité des preuves du service fait et respect du dispositif défini au chapitre 4 du C.C.T.P. et dans les articles propres à chaque lot : traces GPS brutes et transmission quotidienne pour le lot 1, photographies et pesées pour les collectes, validations immédiates pour les prestations concernées des lots 3 à 6, photographies avant et après pour les nettoyages sanitaires suivis. Pour les prestations à validation immédiate, les données doivent permettre un contrôle sur site dans les trente minutes suivant la validation. Le candidat décrit les moyens de saisie ou de transmission, les accès et licences, le traitement des indisponibilités, les attachements et les restitutions. Les prestations exclues du dispositif numérique et les forfaits sont justifiés selon leur régime contractuel propre. Le nombre de licences et les accès prévus sont

explicités par lot. Les pistes cyclables suivent le même format de contrôle que le balayage mécanisé de voirie.

T5 Performance environnementale des prestations. Mesures concrètes appliquées au lot pour maîtriser les consommations d'eau, d'énergie et de consommables, le choix et le dosage des produits, le bruit, les poussières et les émissions ; tri, évacuation vers les filières autorisées, maîtrise des eaux sales, boues et résidus et protection des réseaux. Le candidat joint les fiches techniques de tous les produits proposés et, lorsqu'elles existent, leurs fiches de données de sécurité. Les fiches identifient les produits, leurs usages, conditions d'emploi et dosages ainsi que les caractéristiques environnementales revendiquées, conformément à l'article 3.3 du C.C.T.P.
Les performances environnementales des matériels et procédés relèvent de T5 ; leur aptitude opérationnelle et leur disponibilité relèvent de T1 et T3. Un même avantage n'est pas comptabilisé deux fois. La politique générale de l'entreprise ou la seule détention d'une certification ne donnent pas lieu à notation.

II. Application aux prestations de chaque lot

Les éléments ci-dessous précisent l'application des sous-critères aux prestations concernées. Ils ne constituent pas des sous-critères supplémentaires et ne font pas l'objet d'une notation autonome.

Lots	Attendus particuliers du mémoire
Lot 1 Nettoiement mécanisé	Circuits et traitement des différentes rives, accès contraints, complémentarité des machines et finitions manuelles ; remplacement des engins et preuve des passages. Les pistes cyclables utilisent le même dispositif de contrôle GPS que la voirie.
Lot 2 Dépôts sauvages et bornes de propreté	Tournées de vidage, enlèvement des dépôts sur commande, moyens de chargement, pesées et cumuls mensuels ; alerte sur les quantités et traitement des déchets suspects. Dimensionnement sur 90 tonnes/mois estimées pour la collecte sectorisée et équipe volante distincte selon le C.C.T.P.
Lots 3, 4 et 5 Nettoiement manuel	Organisation propre à chaque lot, circuits et surfaces, points sensibles, remplacements et preuves des passages. Pour les forfaits du lot 3 et de la place des Cocotiers au lot 4 : attention quotidienne, propreté exemplaire et enlèvement des déchets sous une heure ; maintien des trois passages quotidiens minimaux à Anse Vata et ex-polyclinique.
Lot 6 Nettoiement urbain	Choix des procédés selon les salissures et supports, essais préalables et protections ; organisation des prestations spécialisées, du marché municipal et des interventions sur commande.
Lot 7 Nettoiement sanitaire	Protocoles d'hygiène, continuité et consommables ; maintenance et réparations dans les délais du CCTP ; déploiement des tags NFC sous trois mois et preuve de chaque passage. Vidange : base estimative de 36 interventions forfaitaires annuelles pour l'ensemble du lot.